



RENTRÉE 2024/2025

**LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024/2025
AURONT LIEU LA SEMAINE DU 13 AU 17 MAI 2024**

**Aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie
Lundi et Mercredi de 16h00 à 19h00 - Samedi de 9h30 à 11h30 (permanence des élus)**

Enfants concernés : élève en 1^{ère} année de maternelle (né au plus tard le 31 Décembre 2021) et les nouveaux arrivants sur la commune.

Pour ce faire, votre démarche est la suivante :

- Remplir la fiche de renseignements (*téléchargeable sur notre site internet ou disponible en mairie*)

accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Copie du livret de famille (*pages des parents et enfant concerné*)
- Copie du carnet de santé de l'enfant (*11 vaccins obligatoires*)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Copie du jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant (*en cas de séparation ou de divorce*)
- le certificat de radiation (*si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement en 2023/2024*).
- L'attestation d'assurance (*incluant la responsabilité civile et individuelle accidents*)

La réception du dossier complet se fera à la mairie et vous devrez ensuite prendre contact avec la Directrice des Écoles.